

27 mai 2020

Nos réserves concernant StopCovid

Le gouvernement a saisi le Parlement d'un débat suivi d'un vote à propos de l'application de traçage automatique, StopCovid.

Parce que l'application de traitements algorithmiques à des questions de santé et de vie privée requiert la plus grande exigence éthique, nous avons été parmi les premiers à demander que ce sujet soit soumis au débat démocratique. Nous regrettons que ce soit sous la forme d'un vote sur une déclaration, au titre de l'article 50-1 de la Constitution, et non sous une forme amendable par le Parlement.

Le numérique et les technologies de l'information apportent leur lot de solution face à la crise : fabrication de matériel médical avec des imprimantes 3D, création d'applications informatives, optimisation de la distribution de masques et de tests, plateformes de solidarité et d'entraide, développement du télétravail, sans oublier les systèmes d'information qui permettent au corps médical de suivre l'épidémie au plus près.

L'impact de StopCovid est beaucoup plus délicat à évaluer : son efficacité dépend du taux d'adoption, du réglage des paramètres, de la bonne compréhension de son fonctionnement par les citoyens. Les risques liés à l'application sont réels, ne serait-ce qu'en termes de cybersécurité, ou de multiplication des faux positifs qui entraîneraient un climat de confusion et un discrédit de l'outil.

Si le gouvernement a amélioré le projet initial pour que la technologie retenue soit la moins intrusive possible, il n'en reste pas moins que l'incertitude ambiante et le risque d'ouvrir la porte à des usages dont nous ne mesurons pas encore les effets, nous font plaider pour un processus plus réfléchi, avec étude d'impact, analyse de risques, expérimentations à petite échelle et débat de société.

Les complexes échanges entre experts sur l'architecture du dispositif et sur la souveraineté numérique, quelle que soit l'issue du projet, auront eu le mérite de mettre en lumière des questions cruciales qui se réinviteront à l'avenir.

Si l'application StopCovid est approuvée par la représentation nationale et mise en place à partir du 2 juin, nous demandons à ce qu'un Comité de contrôle, composé d'experts, représentants de la société civile, citoyens tirés au sort et parlementaires de bords variés, puissent avoir le pouvoir, en cas de dérives manifestes, de suspendre la mise en oeuvre en cours de route.

Pour le reste, l'appréciation des risques et des bénéfices, dans cette situation inédite, relève d'une part de subjectivité et de questionnement éthique, qui justifie la liberté de vote au sein du groupe. Au-delà des réserves d'ensemble, le groupe respecte et s'enrichit de la diversité des positions en son sein : une majorité de membres votera contre, et une minorité s'abstiendra ou votera pour.